

23 septembre 2022

Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 9 septembre 2020 de M^{mes} et MM. Anna Barseghian, Vincent Milliard, Denis Ruyschaert, Léonore Baehler, Philippe de Rougemont, Charlotte Nicoulaz, Valentin Dujoux, Bénédicte Amsellem, Timothée Fontolliet, Louise Trottet, Amanda Ojalvo, Arnaud Moreillon, Roxane Aubry, Dorothee Marthaler Ghidoni, Christel Saura, Théo Keel et Salma Selle: «Perturbateurs endocriniens: sensibilisons le secteur de la petite enfance aux effets potentiels sur le développement hormonal des enfants».

Rapport de M^{me} Patricia Richard.

Cette motion a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse le 18 mai 2021. Elle a été traitée les 16 septembre 2021, 20 janvier, 3 mars, 5 mai et 23 juin 2022 sous la présidence de M^{me} Nadine Béné. Les notes de séance ont été prises par M. Nohlan Rosset, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'extrême vulnérabilité du système hormonal en plein développement des enfants en âge préscolaire (soit de 0 à 4 ans);
- le nombre toujours plus élevé d'enfants souffrant de surpoids ou d'obésité et les facteurs de risque pour leur santé à long terme¹;
- l'augmentation constante du nombre de pubertés précoces, notamment chez les filles²;
- la baisse continue de la qualité du sperme des jeunes Suisses³;
- la présence de perturbateurs endocriniens dans de nombreux objets du quotidien (nourriture, jouets, ameublement, emballages, médicaments, produits d'entretien ou encore cosmétiques comme les couches et les lingettes);
- le potentiel lien entre la présence de ces substances dans leur environnement immédiat et l'altération des fonctions clés du système hormonal de l'enfant

¹ Office fédéral de la santé publique, «Surpoids et obésité»: <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/gesund-leben/gesundheitsfoerderung-und-praevention/koerpergewicht/uebergewicht-und-adipositas.html>, consulté le 03.03.2020

² *Le Temps*, «Les mystères d'une puberté toujours plus précoce», 24 janvier 2017: <https://www.letemps.ch/sciences/mysteres-dune-puberte-toujours-plus-precoce>

³ Rahban et al., Etude de l'Université de Genève, 2019: <https://www.unige.ch/communication/communiqués/2019/le-sperme-suisse-est-de-mauvaise-qualité/>

en âge préscolaire, ce qui impacte la croissance, l'alimentation, le sommeil, la fonction reproductrice, l'humeur, la circulation sanguine, le métabolisme ou encore le système nerveux;

- le coût, à long terme, des effets potentiels de ces substances sur le système de santé;
- l'article 172, alinéa 1 de la Constitution genevoise disposant que «l'Etat prend des mesures de promotion de la santé et de prévention. Il veille à réduire l'impact des facteurs environnementaux et sociaux préjudiciables à la santé»;
- les compétences municipales en matière d'accueil de jour pour les enfants en âge préscolaire;
- le programme de sensibilisation sur les perturbateurs endocriniens mis en place par la Ville de Lausanne⁴;
- le principe de précaution de la Confédération à propos des perturbateurs endocriniens⁵,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de mettre en place une politique publique pour enfants en âge préscolaire visant à limiter au minimum l'exposition des enfants en âge préscolaire à la présence de perturbateurs endocriniens;
- de créer un catalogue d'articles ne contenant pas (ou très peu) de perturbateurs endocriniens, écologiques et produits localement, à l'attention des parents et des professionnel-le-s de la petite enfance;
- de mettre en place une politique d'achats au bénéfice des institutions subventionnées de la petite enfance – pour les couches notamment – favorisant les produits avec peu ou pas de perturbateurs endocriniens, les produits réutilisables et ayant un impact minimal sur le climat;
- de conditionner le subventionnement des institutions de la petite enfance à l'adhésion à cette politique;
- de sensibiliser et former le personnel des institutions subventionnées de la petite enfance à l'utilisation et aux risques potentiels liés à la présence de perturbateurs endocriniens dans l'environnement immédiat des enfants en âge préscolaire;
- d'informer et de sensibiliser les parents sur les risques potentiels d'une trop grande ou d'une trop longue exposition des jeunes enfants aux perturbateurs endocriniens, et à leurs effets potentiels sur leur développement.

⁴ Ville de Lausanne, «Perturbateurs endocriniens: de la sensibilisation à l'action»: <https://www.lausanne.ch/portrait/durabilite/developpement-durable/developpement-durable/ville-durable/promotion-de-la-sante-redirection/perturbateurs-endocriniens.html>

⁵ Confédération suisse, «Factsheet: Perturbateurs endocriniens», décembre 2019

Séance du 16 septembre 2021

Audition de M. Vincent Milliard, motionnaire

M. Milliard Nous explique que le système endocrinien est lié au fonctionnement du cerveau, de la thyroïde, des glandes surrénales, du pancréas, des ovaires et des testicules.

Les perturbateurs endocriniens viennent donc agir sur le fonctionnement de ce système. Ce sont des substances utilisées pour leurs propriétés dans certains produits et qui viennent soit activer, soit inhiber des réponses du système endocrinien.

On les retrouve partout aujourd'hui, des lingettes pour bébés aux plastiques, en passant par les crèmes de soin. Cette motion ne prétend pas résoudre le problème à elle seule, d'où la notion de «sensibilisation» dans le secteur de la petite enfance.

Le système endocrinien des enfants est en plein développement, donc particulièrement vulnérable à ces perturbateurs, dans une phase de croissance entre 0 et 4 ans.

Plusieurs études mentionnées dans les considérants montrent une tendance générale à la baisse du nombre de spermatozoïdes chez les jeunes adultes et à des pubertés précoces liés à l'exposition sur le long terme à différents types de perturbateurs endocriniens.

Cette motion est aussi inspirée par la Ville de Lausanne qui a lancé un programme concret de sensibilisation aux perturbateurs endocriniens pour ses espaces de vie infantine. Il sensibilise les parents et les professionnels de la petite enfance.

L'axe le plus important et qui offre l'effet le plus efficace du programme de la Ville de Lausanne touche aux actes d'achat pour les structures de la petite enfance.

Une fois que des produits ont été achetés, il ne ferait aucun sens sanitaire, environnemental ou financier d'imposer de tout jeter et de tout racheter.

Un travail complet doit donc être réalisé au niveau du moment de l'achat de matériel et de produits d'hygiène destinés aux enfants et c'est sur ce point que la motion propose au Conseil administratif d'agir.

La Ville de Lausanne a produit une brochure pour informer le personnel de la petite enfance sur les produits qui comportent des perturbateurs endocriniens et par quoi ils peuvent être remplacés.

Elle est composée de deux volets: une trentaine de pages destinées aux professionnels et une quinzaine de pages destinées aux parents. Il peut fournir ladite brochure à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

M. Milliard ajoute qu'il est président d'une crèche dans le secteur associatif qui a déjà lancé une action interne sur la base de ce que Lausanne avait déjà fait, en triant le matériel et les produits ainsi qu'en modifiant les comportements d'achat.

Le secteur de la petite enfance concerné a été contacté par des étudiants de la Haute école de santé (HEdS) à ce sujet, puisqu'un travail avait déjà été initié.

Ils ont donc pu initier un travail pour élaborer une espèce de primo-protocole sur les perturbateurs endocriniens à la manière de ce que Lausanne a déjà fait. Néanmoins, c'est encore au stade embryonnaire.

La Ville de Lausanne offre un processus de formation qui permet une discussion et un accompagnement des professionnels de la petite enfance dans leurs structures.

Les couches lavables demandent une logistique qui peut être compliquée et qui engage des frais supplémentaires dans une certaine mesure (les économies d'échelle pourraient être bénéfiques).

Certaines couches jetables sont également respectueuses de la peau des enfants, car elles utilisent moins d'intrants et de produits chimiques d'absorption.

Dans certaines crèches les parents devaient fournir les couches de l'enfant, d'autres proposent un forfait pour l'achat de couches groupé. Si les parents souhaitent un type de couches particulier ils peuvent amener les leurs et ne pas souscrire à ce forfait.

A Lausanne c'est la direction du logement, de l'environnement et de l'architecture qui a chapeauté cette idée.

L'audition de M^{me} Natacha Litzistorf, conseillère municipale en charge du logement, de l'environnement et de l'architecture de la Ville de Lausanne, est acceptée à l'unanimité.

L'audition de la cellule de la HES-Santé qui travaille sur la question est acceptée à l'unanimité.

Séance du 22 janvier 2022

Audition de M^{me} Emma Leavy, collaboratrice scientifique à la Haute école de santé de Genève (HEdS)

M^{me} Leavy explique que les perturbateurs endocriniens sont des substances chimiques qui ont la capacité, lorsqu'ils sont exposés à l'homme, de se fixer à des récepteurs dans les cellules à la place des hormones qui permettent de réguler le fonctionnement des organes, ce qui perturbe le système dans son ensemble.

Les enfants, comme le fœtus, sont des populations particulièrement vulnérables aux perturbateurs endocriniens par leur hormonodépendance durant la croissance. Les plus jeunes qui découvrent les objets en les mettant à la bouche sont particulièrement exposés.

Aujourd’hui, les derniers articles sortis (USA en janvier 2021) ont montré que ce qui était inquiétant était un effet cocktail qui n’est pas encore assez évalué.

Par exemple, le mercure présent naturellement dans l’environnement reste dans les aliments que l’on mange.

Il y a donc des perturbateurs endocriniens qui nous touchent quotidiennement et en mélangeant ces perturbateurs naturellement présents à d’autres qui sont présents dans les plastiques, par exemple, le risque est multiplié par 100 ou 1000.

Les perturbateurs endocriniens ont des effets sur la reproduction, sur le comportement, l’attention et génèrent donc des troubles cognitifs ou psychiques. Cela peut aussi avoir un effet sur le diabète et l’obésité chez les enfants.

Les perturbateurs les plus présents dans les crèches sont le phtalate (utilisé pour rendre le plastique plus souple), les parabènes et le triclosan (dans des crèmes) ou le bisphénol S; quant au bisphénol A (BPA), il a été interdit, comme le glyphosate.

Les voies d’exposition sont principalement l’ingestion, l’inhalation et l’absorption cutanée. D’où le risque plus élevé chez les enfants.

Une commissaire exprime son inquiétude par rapport aux lolettes et aux biberons. Bien que des mesures aient été prises, elle demande si des précautions particulières doivent ou peuvent être prises.

M^{me} Leavy répond que l’on peut conseiller d’utiliser des biberons en verre. On peut trouver des lolettes sans BPA dans certains magasins aussi. Des choses sont mises en place mais il y a toujours d’autres perturbateurs endocriniens présents et un manque de transparence.

La commissaire demande si, en principe, on peut se prémunir contre les perturbateurs endocriniens en proposant des jouets en bois.

M^{me} Leavy répond que oui, au même titre que le verre.

Une commissaire demande si elle-même, ou un ou une de ses collègues a déjà travaillé en collaboration avec des crèches ou des établissements scolaires primaires en ville de Genève ou dans le canton.

M^{me} Leavy répond que chaque année une collaboration est renouvelée avec plusieurs crèches de l’Etat de Genève sur plusieurs thématiques. L’année der-

nière, la thématique était celle des perturbateurs endocriniens dans le cadre d'une collaboration entre une crèche et M^{me} Jaggi. Elle-même reprend cette année une collaboration avec les crèches, toujours en lien avec des problématiques de santé environnementale. Le projet actuel, mené par des étudiants qui ont validé leur bachelors en soins infirmiers, touchera cinq crèches sur deux mois, deux jours par semaine.

Une commissaire demande quelles sont les complications spécifiques aux femmes enceintes.

M^{me} Leavy répond qu'il n'y a pas de complications spécifiques aux femmes enceintes, mais il est difficile de mettre en lien les symptômes et l'exposition, sachant qu'ils peuvent se développer sur des années, voire sur la génération suivante.

Un commissaire demande si la population a pris conscience de cette problématique.

M^{me} Leavy répond qu'elle a pu demander aux éducateurs et éducatrices des crèches et elle a constaté qu'une grande partie de la population s'y intéresse, mais elle estime qu'il n'y a pas encore assez d'intérêt pour le sujet.

Une commissaire demande une liste des perturbateurs endocriniens par écrit.

M^{me} Leavy répond qu'une liste complète ne sera pas réalisable. Toutefois, la Commission européenne a interdit certains d'entre eux et la liste est disponible. Elle peut aussi fournir une liste des éléments les plus présents dans les crèches.

La présidente suggère d'auditionner M^{me} Lecuyer-Gauthier, ce qui est accepté à l'unanimité.

Séance du 3 mars 2022

Audition de M^{me} Pascale Lecuyer-Gauthier, cheffe du Service de la petite enfance (SDPE)

M^{me} Lecuyer-Gauthier explique que cette problématique devient une préoccupation majeure du département qui étudie la possibilité de mettre en place un pilotage transversal de ce projet mettant en lien le Service de la jeunesse, celui des écoles et institutions pour l'enfance et le Service de la petite enfance (SDPE).

Le SDPE a été contacté en 2019-2020 par M^{me} Jaegi (maîtresse d'enseignement à la HETS environnementale et développement durable) pour envisager une collaboration avec des étudiants en bachelors en soins infirmiers durant leur troisième année de formation.

Dans le cadre de ce projet, un groupe d'étudiants a proposé d'étudier tout ce qui était fait en termes de sensibilisation et de prévention à l'encontre des perturbateurs endocriniens dans l'environnement des petits enfants.

Le SDPE a adhéré à ce projet en le prenant comme une opportunité de sensibilisation pour les parents et le personnel éducatif dans l'ensemble des crèches.

La collaboration a démarré au printemps 2021 et son résultat a été la production d'un flyer et de vidéos qui ont permis la sensibilisation des parents et du personnel éducatif du secteur pilote de Saint-Gervais.

Par la suite, le poster et les flyers ont été uniformisés et transmis à toutes les structures.

Aujourd'hui, elle a été contactée par M. Milliard pour faire le point et envisager d'aller plus loin dans cette thématique. Une rencontre avec une représentante de la HETS a eu lieu en janvier 2022 et a confirmé que la collaboration sera poursuivie.

Actuellement, le SDPE envisage une phase de préprojet qui pourrait aboutir sur la sensibilisation des professionnels de la petite enfance. Le projet se divise en trois grandes étapes: l'évaluation de l'état des connaissances des équipes éducatives sur le sujet dans les 88 structures via une enquête par questionnaire.

Cela permettrait de construire une intervention solide pour l'ensemble des secteurs. Le SDPE imagine que cela puisse se faire sous forme de workshops, d'évaluation des compétences ainsi que de la satisfaction des participants.

Enfin, le plus gros du projet sera d'élaborer un guide de bonnes pratiques à l'attention des professionnels de la petite enfance ainsi que d'organiser des ateliers à destination des parents.

Aujourd'hui, le SDPE est en phase d'évaluation financière de ce projet dont la durée est estimée à deux ans. Les fonds pour réaliser ce projet ne sont pas encore identifiés.

Un commissaire demande si cette motion va contribuer à faire que Genève sera mieux équipée pour protéger les enfants et les adultes des perturbateurs endocriniens. Il demande si cette motion est nécessaire pour appuyer le travail en cours.

M^{me} Lecuyer-Gauthier répond qu'il est nécessaire d'appuyer ce travail. C'est un projet de grande envergure qui doit avoir un portage transversal au niveau du département, voire de la Ville. Il reste à boucler la boucle en sensibilisant professionnels et parents au travers du projet de guide des bonnes pratiques. Ce guide devrait être édité pour être implémenté dans tous les services et devenir une référence. Il y a un écho très favorable dans les structures, ce qui lui donne confiance.

Une commissaire demande quels sont les principaux perturbateurs endocriniens que l'on trouve au SDPE.

M^{me} Lecuyer-Gauthier répond qu'il y en a dans les jouets en plastique, les produits cosmétiques, d'hygiène, les crèmes et la nourriture.

Une commissaire demande si les lolettes sont particulièrement problématiques.

M^{me} Lecuyer-Gauthier répond que oui car c'est la sphère privée des parents et de leurs pratiques avec leurs enfants. Le sujet est sensible. Il faut sensibiliser les parents avec des ateliers, particulièrement portés sur les effets nocifs du plastique.

Un commissaire demande quelle sera la durée des workshops.

M^{me} Lecuyer-Gauthier répond que pour les professionnels ils seront de l'ordre d'une demi-journée, pas encore définie, et pour les parents ils auront lieu le soir après la fermeture de la crèche.

Séance du 5 mai 2022

Audition de M^{me} Natacha Litzistorf, conseillère municipale en charge du Département du logement, de l'environnement et de l'architecture de la Ville de Lausanne

M^{me} Litzistorf rappelle que, malgré les idées reçues, la commune a un rôle à jouer dans la santé de la population, surtout au niveau de la promotion de la santé.

Les déterminants de la santé de la population sont économiques, sociaux et environnementaux. Or, une bonne partie des politiques publiques sont menées par les communes. Il est vrai qu'une partie des prérogatives sanitaires sont cantonales. Ainsi, des collaborations avec le Canton sont à rechercher.

La thématique des perturbateurs endocriniens est trans-partis et une cohérence de point de vue a été acquise rapidement. En parallèle, une montée en puissance de cette thématique a eu lieu dans des groupes de la société civile et dans le monde scientifique. Le terreau était donc favorable à la base.

En matière de perturbateurs endocriniens, tout le monde s'est rendu compte grâce à ces apports que le champ était très vaste et qu'il était plus pertinent de se concentrer sur un public cible sensible, raison pour laquelle les enfants ont fait l'objet d'un consensus.

Fort de cet accord, une gouvernance de projet a été mise sur pieds. Celle-ci rassemblait l'expertise de la société civile, des scientifiques et des personnes qui travaillent directement avec les enfants. Quelques centres de vie infantine avaient déjà thématisé des problématiques santé et environnement. Deux d'entre eux ont

été choisis comme lieux pilotes et un travail sur leurs espaces de vie a été mené en même temps qu'un travail sur des supports qui ont été proposés à l'ensemble des centres de vie infantine à Lausanne.

Les supports créés sont basiques et, selon la volonté de tous les représentants du projet, axés sur des éléments pragmatiques. Les travaux se sont focalisés sur les espaces de cuisine, de la chambre, de jeu, etc. et sur la base d'actions pragmatiques et de choses à faire au quotidien. Il y a concrètement des fiches et des affiches, ainsi qu'un guide pratique et des ateliers. En effet, vivre une expérience permet de mieux se l'approprier. Les conseils donnés dans le guide pratique procèdent d'éléments issus d'expertises scientifiques qui ont permis de développer une approche pragmatique qui fasse appel au bon sens de chacun pour entraîner de nouveaux réflexes en travaillant sur les sens et les gestes du quotidien.

Elle relève que la motion lui semble cohérente et ne pas s'aventurer dans une volonté d'éradication totale irréaliste, en cherchant plutôt la limitation de l'exposition des enfants et des personnes qui travaillent avec eux aux perturbateurs endocriniens.

Elle précise que les centres de vie infantine n'ont pas été obligés de suivre ce projet, la démarche est volontaire, mais un effet d'entraînement a été observé. Près de la moitié des 53 centres lausannois ont souhaité participer au projet après sa phase pilote malgré les limitations de la période Covid.

Dans le prolongement de ce projet, Lausanne cherche à étendre son programme en offrant aux parents la possibilité de participer. Une collaboration avec le Canton de Vaud a été entamée et le Canton de Fribourg a aussi fait part de son intérêt à mutualiser le travail.

Une commissaire demande s'il est difficile d'appliquer ces mesures à une collectivité, tant au niveau financier que pratique.

M^{me} Litzistorf répond que ce qui a pris du temps a été de créer la matière. Maintenant que le contenu est là, la Ville de Genève n'aurait qu'à payer le support de diffusion et à l'adapter au contexte genevois.

Un commissaire demande, à propos du lien entre expertise scientifique et personnel des crèches, comment s'est déroulé l'aspect formation.

M^{me} Litzistorf répond que ce sont des ateliers très pratiques focalisés sur leur dimension pédagogique. Apprendre en faisant les gestes permet de se rendre compte de la facilité et de la simplicité de ces mesures (mélange de cire d'abeille et d'huile d'olive pour remplacer les lingettes, par exemple). Quelques aspects théoriques sont aussi couverts pour permettre de faire les liens avec les impacts sur la santé.

Une commissaire demande si un changement a été constaté par rapport aux maladies, infections ou autres manifestations liées au manque d'aération ou aux contacts.

M^{me} Litzistorf répond que Lausanne souhaitait d'abord bien établir le projet dans plusieurs centres de vie infantine et voir quelles sont les capacités d'effectuer un suivi au niveau sanitaire. C'est dans le cadre de la collaboration avec le Canton de Vaud que Lausanne souhaite travailler avec tous les acteurs de la promotion et de la prévention (Unisanté). Pour l'instant ce suivi n'est pas fait car le dispositif n'est pas encore en place, mais les changements sont perceptibles dans l'aménagement des sites de vie infantine et le choix des produits. Par ailleurs, les achats se font au fur et à mesure dans les centres de vie infantine, ce qui est aussi vrai pour la centrale d'achats.

Un commissaire demande si Lausanne a fait le premier pas vers le Canton et si cela a été bien accueilli. Il demande si un groupe de suivi a été mis sur pied pour assurer le suivi et ancrer le projet dans la durée, notamment dans l'articulation entre la petite enfance et la scolarisation.

M^{me} Litzistorf répond que la Confédération et l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) ont eu une attitude surprenante et décourageante dès le départ, jugeant que la commune était incompétente pour le faire. L'OFSP a fermé la porte dès le départ. Avec le Canton l'accroche a été intéressante dès le départ, notamment avec les gens qui s'occupent de la promotion de la santé et de la durabilité. Toutefois, comme ils avaient d'autres priorités, ils ont rejoint la démarche plus tard.

Actuellement, il faut consolider le travail avec la petite enfance avant de pouvoir aller sur d'autres terrains de manière cohérente.

Une commissaire a lu un article qui avançait qu'à la sortie des stations d'épuration (STEP) il restait malgré tout des hormones dans l'eau liées aux médicaments et notamment aux pilules contraceptives. Elle demande s'il y a une possibilité d'agir à ce niveau dans les secteurs liés à la petite enfance et si cela a déjà été fait ou intégré dans ce projet en particulier.

M^{me} Litzistorf répond que la problématique de l'eau est aux mains de l'un de ses collègues. C'était en effet une question abordée par les centres de vie infantine mais elle n'a pas été intégrée directement dans ce projet. Elle est toutefois traitée conjointement dans les lieux sensibles dont ces centres. Ce phénomène a un impact à la fois sur la santé des humains et sur le système de reproduction des poissons.

A propos de ces questions, elle recommande de contacter M^{me} Nathalie Chèvre qui est experte sur les problématiques des micropolluants. Elle a aussi l'idée d'intégrer les problématiques eau dans l'évolution de ce projet.

Un commissaire demande si les employés du secteur de la petite enfance ont la possibilité de se référer à un groupe de contact ou d'experts en cas de doute.

M^{me} Litzistorf répond que oui, le pool d'experts scientifiques est le noyau dur de la réalisation et de la conception de ce projet et se montre toujours atteignable, dont Nathalie Chèvre. Une autre experte a été mandatée à l'année comme personne de contact pour les centres de vie infantine en particulier. Ce mandat fait aussi partie du projet.

Séance du 23 juin 2022

Une commissaire socialiste propose des amendements:

- garder les invites 1, 2, 5 et 6 et remplacer l'invite 3 par «sensibiliser la centrale d'achats au choix de produits en lien avec les problématiques des perturbateurs endocriniens». Cet amendement est accepté par 12 oui (3 PLR, 1 MCG, 2 Ve, 2 LC, 4 S) contre 1 abstention (UDC);
- remplacer l'invite 4 par «de poursuivre la collaboration avec la HETS dans l'élaboration de cette politique et de mettre à disposition des employés de la petite enfance un groupe d'experts de référence». Cet amendement est accepté par 6 oui (2 Ve, 4 S) contre 7 abstentions (1 UDC, 3 PLR, 1 MCG, 2 LC).

La motion ainsi amendée est acceptée par 12 oui (3 PLR, 1 MCG, 2 Ve, 2 LC, 4 S) contre 1 non (UDC).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de mettre en place une politique publique pour enfants en âge préscolaire visant à limiter au minimum l'exposition des enfants en âge préscolaire à la présence de perturbateurs endocriniens;
- de créer un catalogue d'articles ne contenant pas (ou très peu) de perturbateurs endocriniens, écologiques et produits localement, à l'attention des parents et des professionnel-le-s de la petite enfance;
- *de sensibiliser la centrale d'achats au choix de produits en lien avec les problématiques des perturbateurs endocriniens;*
- *de poursuivre la collaboration avec la HETS dans l'élaboration de cette politique et de mettre à disposition des employés de la petite enfance un groupe d'experts de référence;*
- de sensibiliser et former le personnel des institutions subventionnées de la petite enfance à l'utilisation et aux risques potentiels liés à la présence de per-

turbateurs endocriniens dans l'environnement immédiat des enfants en âge préscolaire;

- d'informer et de sensibiliser les parents sur les risques potentiels d'une trop grande ou d'une trop longue exposition des jeunes enfants aux perturbateurs endocriniens, et à leurs effets potentiels sur leur développement.